



PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction départementale de la protection des populations
Service prévention des risques techniques

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Il sera procédé à une consultation du public sur la demande d'enregistrement déposée par la société PRADIER CARRIERES SARL pour l'exploitation d'une usine de traitement et valorisation matière de déchets inertes située ZA du Millénaire à Mondragon (84430), au titre de la rubrique 2515-1-b de la nomenclature des installations classées.

Rubrique 2515-1-b : Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, autres que celles visées par d'autres rubriques et par la sous-rubrique 2515-2. La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 200 kW, mais inférieure ou égale à 550 kW

L'activité relevant de la rubrique 2517-2 (installation relevant du régime de la déclaration) fera l'objet d'une procédure séparée.

Rubrique 2517-2 : Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques La superficie de l'aire de transit étant supérieure à 10 000 m², mais inférieure ou égale à 30 000 m².

L'installation concerne les parcelles n°258pp de la section ZK et n°258pp de la section ZM situées au lieu-dit « Le Canal » sur le territoire de la commune de Mondragon.

La consultation d'une durée de 33 jours sera ouverte en mairie de Mondragon, **du lundi 3 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019 inclus.**

Pendant la durée de la consultation, le dossier sera déposé en mairie de Mondragon, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux :

Lieu de consultation : Mairie de Mondragon, 545 rue des Clastres - 84 430 Mondragon

Horaires de consultation :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les observations du public pourront être consignées sur le registre de consultation tenu à sa disposition en mairie de Mondragon. Le public aura également la possibilité, avant la fin du délai de consultation du public, de faire parvenir ses observations directement à Monsieur le préfet de Vaucluse à l'adresse suivante :

Les services de l'Etat en Vaucluse

DDPP-SPRT

« consultation du public – SARL PRADIER CARRIERES - Mondragon »

84905 AVIGNON cedex 9

Ou par courriel à l'adresse suivante : ddpp-sprt@vaucluse.gouv.fr, en précisant en objet « consultation du public – SARL PRADIER CARRIERES - Mondragon »

A l'issue de la consultation du public, et de la réception de l'avis du conseil municipal de Mondragon, le préfet de Vaucluse pourra :

- soit prononcer un refus d'enregistrement,
- soit édicter des prescriptions complémentaires particulières,
- soit décider que la demande d'enregistrement sera instruite selon les règles de procédure prévues par les dispositions de la sous-section 2 de la section 1 du code de l'environnement,
- soit prendre un arrêté préfectoral d'enregistrement (autorisation simplifiée).

L'autorisation simplifiée est délivrée par le préfet de Vaucluse dans un délai de cinq mois à compter de la recevabilité du dossier. En cas d'impossibilité de statuer, ce délai peut être prorogé de deux mois.

Le présent avis sera affiché en mairie de Mondragon, sur les lieux de la réalisation du projet et sur le site internet de l'Etat en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr